



Fritz Glauser, Président

L'auto-provisionnement pour plus de sécurité

Le monde se trouve dans une situation exceptionnelle. Un virus provoque un blocage mondial. Les conséquences à long terme de cette situation sont difficiles à estimer, mais il semble déjà aujourd'hui qu'elles seront considérables. L'agriculture suisse subit ces changements de différentes manières. Alors que certains perdent leurs acheteurs les plus importants suite à l'arrêt de la gastronomie, les magasins à la ferme fleurissent.

Une conclusion importante peut déjà être tirée de la crise du coronavirus: en temps de crise, la plupart des pays s'assurent en priorité que leur population soit correctement alimentée – avec raison! L'organisation des importations a été rendue difficile par la fermeture des frontières. De plus, certains pays exportateurs comme la Russie ont limité temporairement leurs exportations et favorisé le chaos au niveau des prix sur les marchés mondiaux. L'auto-provisionnement de la Suisse, qui avait perdu des soutiens, semble reprendre de l'importance.

De nouvelles questions se posent en considérant la politique agricole 2022+. La direction proposée par le Conseil fédéral tend à abaisser le taux d'auto-provisionnement de 60% actuellement à 52%. La situation actuelle montre cependant l'importance de la production et de la transformation indigènes. Sans ces deux éléments, la dépendance s'accroît, ce qui peut être désastreux dans des situations telles que nous vivons maintenant. La production locale est plus fiable en temps de crise.

Malgré ce lourd contexte, le quotidien des agricultrices et agriculteurs suisses continue. Nous espérons sincèrement que le Parlement saura tirer les conclusions qui s'imposent suite à cette crise et corriger la PA 2022+, afin que nos familles paysannes puissent continuer à produire dans de bonnes conditions, pour fournir des denrées alimentaires à nos concitoyens.



Sabrina Feller

Colza: stabilité de la demande

Les huileries avaient annoncé prendre en charge une quantité nettement plus importante en colza pour la récolte 2020. Cette croissance de la demande est en lien avec le fait que différentes entreprises agro-alimentaires ont décidé de remplacer l'huile de palme par de l'huile de colza suisse. Ainsi, la quantité contractuelle est passée de 93'500 t de colza pour la récolte 2019 à 106'000 t pour la récolte 2020. Pour la récolte 2021, la quantité souhaitée par les huileries reste stable à 106'000 t.

L'autre aspect est l'offre, avec les quantités annoncées par les producteurs. Pour la récolte 2020, les paysans ont annoncé une production de 99'000 t de colza. Toute la quantité annoncée a pu être attribuée aux producteurs.

L'expérience des dernières années montre que la quantité effectivement produite est souvent plus faible que la quantité annoncée. La récolte 2019 avec 68'000 t, par exemple, n'a de loin pas atteint les 93'500 t sous contrat. La sécheresse lors des semis, le gel et la neige en mai ont causé des pertes de rendement importantes.

Pour la récolte 2021, il est essentiel d'essayer de produire les quantités demandées par les huileries. En effet, les 106'000 t de colza correspondent au potentiel de commercialisation de l'huile de colza indigène; la FSPC recommande aux producteurs d'augmenter les surfaces de colza. Les nouveaux producteurs sont également les bienvenus et peuvent s'annoncer auprès d'Agrosolution (www.agrosolution.ch).



Rahel Emmenegger

Tournesol: légère augmentation possible

Pour la récolte 2020, les huileries avaient drastiquement réduit les quantités de tournesol, notamment par manque de potentiel de commercialisation. En effet, le marché pour l'huile de tournesol Suisse Garantie est malheureusement limité et la FSPC avait dû réduire les quantités attribuées aux producteurs.

Pour la récolte 2021, les quantités sont en légère augmentation et atteignent 13'000 t sous contrat avec les huileries (9'700 t pour la récolte 2020). Cette augmentation, positive pour les producteurs, limite cependant le potentiel de production. Ainsi, la FSPC recommande aux producteurs de remplacer une partie de leur surface de tournesol par du colza. La FSPC recommande également aux producteurs de tournesol de n'annoncer que les quantités qu'ils pourront effectivement produire, avec les rendements moyens des dernières années.

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES ATTRIBUTIONS DE LA RÉCOLTE 2021

Inscription: Les anciens producteurs ont reçu vers la mi-mai un e-mail d'Agrosolution avec les indications pour l'inscription on-line à faire **jusqu'au 14 juin 2020**. Les nouveaux producteurs de colza peuvent s'annoncer auprès d'Agrosolution pour recevoir les documents pour l'inscription. Les nouveaux producteurs de tournesol ne pourront pas s'inscrire cette année.

Attributions du colza: La FSPC attribuera les quantités après le délai d'inscription, à la fin juin, indépendamment de la qualité annoncée (classique/HOLL). La quantité attribuée sera visible dès ce moment. En fonction de la situation du marché et du total des inscriptions, les centres collecteurs auront la possibilité de modifier la qualité (HOLL/classique) jusqu'à la fin juin, d'entente avec les producteurs. Le passeport-produit avec la quantité attribuée et la qualité définitive sera envoyé par e-mail au début juillet.



Pierre-Yves Perrin

Alternative à la loi chocolatière: bilan positif

Retour en arrière: les soutiens à l'exportation dans le cadre de la «loi chocolatière» ont été supprimés au 31.12.2018. Jusqu'à cette date, les entreprises suisses qui voulaient exporter des produits à base de farine se faisaient rembourser la différence de prix entre la farine suisse et la farine européenne par la Confédération. Ceci afin de réduire les coûts de production et d'être concurrentiels sur les marchés d'exportation.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Confédération n'a plus le droit d'utiliser son ancien budget de 15.8 millions de francs pour soutenir directement les exportations. Ce montant est nouvellement réparti aux producteurs de céréales via les paiements directs en tant que «supplément aux céréales» (Fr. 128.-/ha en 2019). Pour que la fabrication des produits destinés aux marchés d'exportation utilise toujours des matières premières suisses, la FSPC a développé une alternative à la loi chocolatière en collaboration avec les meuniers et les exportateurs. Ainsi, le supplément aux céréales de la Confédération arrivera indirectement via les cotisations à la FSPC, qui pourra soutenir les exportations. Il faut souligner que la Confédération verse le supplément aux céréales tant que la branche continue à soutenir les exportations.

Une année plus tard, nous pouvons tirer un bilan positif de cette alternative. Les exportateurs de produits transformés utilisent toujours des matières premières suisses. Le financement des mesures de la FSPC fonctionne également, grâce à l'engagement des centres collecteurs et au soutien des producteurs. Les exportations de produits à base de farine sont restées stables et près de 50'000 t de céréales ont ainsi été exportées.

Sans alternative, on peut admettre que les exportateurs de produits suisses à base de farine auraient transformé des matières premières étrangères, afin que leurs produits restent concurrentiels. Afin de compenser la surproduction indigène, la FSPC aurait dû déclasser des céréales panifiables en céréales fourragères.



Alois Huber

Comité:

Alois Huber (AG) est membre du Comité depuis novembre 2018. Sa motivation pour s'impliquer au sein de la FSPC est la suivante:

«Les céréales et les oléagineux sont une source de revenus importants pour l'agriculture suisse. Les produits bruts de haute qualité sont utilisés pour produire des aliments excellents et sains pour la population et pour nos animaux. C'est pourquoi je m'engage à promouvoir la production indigène dans le cadre de la FSPC.»